

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 septembre 2013 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

13/09/320 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUTS :

- 5.6 Régime complémentaire de retraite – Comité – Membre désigné par l'employeur – Monsieur Marcel Rainville
- 8.1 Entente – Association de Hockey mineur Île-Perrot Inc. – Autorisation de signature

ADOPTÉE

13/09/321 PROCÈS-VERBAUX -ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 août 2013 et de la séance extraordinaire du 20 août 2013.

ADOPTÉE

13/09/322 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FESTIVAL DES COULEURS DE RIGAUD – 16^E ÉDITION**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER une contribution financière de 420,00 \$, plus les taxes applicables, à La Corporation du Festival des Couleurs de Rigaud dans le cadre du RALLYE GPS LES DÉCOUVERTES DE VAUDREUIL-SOULANGES dans le but de faire découvrir un attrait important de la ville de L'Île-Perrot.

DE DÉSIGNER le site du quai de la 34^e avenue comme attrait touristique à découvrir.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 461,90 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE**13/09/323 CONGÉ SANS SOLDE – POMPIER – MONSIEUR DOMINICK DUNN****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER un congé sans solde à monsieur Dominick Dunn, employé à la Ville de L'Île-Perrot au poste de « pompier » avec le statut de « salarié à temps partiel » le tout conformément aux dispositions de l'entente de travail de l'Association des pompiers des Villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

QUE le congé est effectif le 19 août 2013 jusqu'au 30 juin 2014.

ADOPTÉE**13/09/324 DÉMISSION – POMPIER – MONSIEUR FRANÇOIS DUTIL****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PRENDRE acte de la démission de monsieur François Dutil au poste de « pompier » avec le statut de « salarié à temps partiel ».

QUE la démission est effective depuis le 15 août 2013.

ADOPTÉE

13/09/325 MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION DE RESSOURCES HUMAINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Jasmag Groupe Conseil (9176-6689 Québec Inc.) », sise au 18 d'Obernai, à Lorraine (Québec), J6Z 3E3, pour la fourniture de services professionnels en impartition de ressources humaines, selon les termes et conditions stipulées dans leur offre de services datée du 3 septembre 2013 et selon les besoins de la Ville.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 24 999,99 \$, toutes taxes et frais incidents inclus.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-414.

ADOPTÉE

13/09/326 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - COMITÉ - MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR - MADAME DANIELLE RIOUX

CONSIDÉRANT le règlement concernant le régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER madame Danielle Rioux pour agir en tant que membre du comité de retraite.

QUE cette désignation est effective pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

13/09/327 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE – CRÉATION D'UNE PROVISION – CONTRIBUTION AUX SOLDES D'INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER la trésorière à procéder à la création d'une provision pour la contribution de la Ville aux soldes d'insuffisance de solvabilité au régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot et ce, à même une affectation du surplus au montant de 179 822,89 \$.

ADOPTÉE

13/09/328 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - COMITÉ - MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR - MONSIEUR MARCEL RAINVILLE

CONSIDÉRANT le règlement concernant le régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville pour agir en tant que membre du comité de retraite.

QUE cette désignation est effective depuis le 8 août 2011, pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

13/09/329 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 AOÛT 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 août 2013, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 260 582,21 \$.

ADOPTÉE

13/09/330 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2013-10 INV - TRAVAUX DE PLANAGE ET DE PAVAGE SUR DIVERS TRONÇONS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 3 septembre 2013 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de planage et de pavage sur divers tronçons de la ville à « La compagnie Meloche » sise au 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland, Québec, H9H 3B9, au coût de 64 604,08 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 3 septembre 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 71 048,34 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

13/09/331 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES 2013-11 PUB – RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE L’HÔTEL DE VILLE ET DE LA CASERNE D’INCENDIE

CONSIDÉRANT la procédure d’appel d’offres public;

CONSIDÉRANT l’ouverture des soumissions en date du 3 septembre 2013 et l’analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D’ADJUGER le contrat pour les travaux de réaménagement du stationnement de l’Hôtel de Ville et de la caserne d’incendie à la compagnie « Les Pavages Théorêt Inc. » sise au 1080, rue Principale, Saint-Zotique, Québec, J0P 1Z0, au coût de 134 597,50 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 3 septembre 2013.

D’AUTORISER à cette fin une dépense de 148 023,60 \$ nette de ristourne.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

13/09/332 AMENDEMENT – RÉSOLUTION NUMÉRO 13/06/236 – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES 2013-07 INV – RINCEUR DE TROTTOIR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13/06/236 intitulé : « Adjudication de contrat – Appel d’offres 2013-07 INV – Rinceur de trottoir ».

CONSIDÉRANT l’arrêt des procédures d’adoption du règlement numéro 644 intitulé : « Règlement décrétant l’acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics et l’affectation de la somme de 126 000 \$ du solde disponible du règlement d’emprunt numéro 596 en vue de financer une dépense de 126 000 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D’AMENDER la résolution numéro 13/06/236 en remplaçant le dernier alinéa par le texte suivant :

« D’approprier les sommes nécessaires à même le surplus ».

ADOPTÉE

13/09/333 APPEL D’OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 23^E AVENUE ENTRE LE BOULEVARD DON-QUICHOTTE ET LE BOULEVARD PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le service du greffe à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la 23^e avenue entre le boulevard Don-Quichotte et le boulevard Perrot.

D'APPROUVER les critères d'évaluation et le nombre maximal de points qui pourront être attribués à une soumission, en égard à chacun d'eux.

QUE, conformément à la politique de gestion contractuelle, le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions soit formé par le directeur général.

ADOPTÉE

13/09/334 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 645 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 645 relatif à la gestion des matières résiduelles.

13/09/335 REJET DE SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES 2013-09 PUB - AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION DU SECTEUR « LA PERDRIOLE »

CONSIDÉRANT l'avis d'appel d'offres public pour le projet numéro 2013-09 relatif aux travaux d'aménagement du bassin de rétention du secteur « La Perdriole » publié conformément à la loi dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SEAO;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 29 juillet 2013 à 14h;

CONSIDÉRANT que, suivant l'ouverture des soumissions, il fut démontré que l'heure prévue pour l'ouverture des soumissions indiquée sur l'avis d'appel d'offres ne correspondait pas à l'heure indiquée sur le site du SEAO;

CONSIDÉRANT que ce vice de procédure a causé préjudice à un soumissionnaire potentiel.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE REJETER chacune des soumissions déposées dans le cadre du processus d'appel d'offres pour le projet numéro 2013-09 relatif aux travaux d'aménagement du bassin de rétention du secteur « La Perdriole ».

ADOPTÉE

13/09/336 ENTENTES - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT INC. - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'entente entre l'Association de hockey mineur Île-Perrot (HMIP) et Groupe L E C Inc. (Aréna Cité des Jeunes) est venue à échéance à la fin de la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que l'Aréna Cité des Jeunes exige que la nouvelle entente intervienne avec les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de l'Île-Perrot (Villes) pour l'aspect financier;

CONSIDÉRANT que HMIP signera également cette entente pour les autres aspects de l'entente;

CONSIDÉRANT que les Villes signeront un protocole d'entente avec HMIP à l'effet qu'il s'engage à rembourser et à utiliser la totalité des heures de glaces prévues à l'entente avec l'Aréna Cité des Jeunes;

CONSIDÉRANT que chacune des Villes paiera au prorata des participants résidents sur leur territoire respectif.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre l'Aréna Cité des Jeunes et les Villes de même que le protocole d'entente entre les Villes et HMIP, et ce, pour les saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.

ADOPTÉE

13/09/337 AIDE FINANCIÈRE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 10 GRAND BOULEVARD – SECTEUR CENTRAL

CONSIDÉRANT le règlement numéro 627 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central;

CONSIDÉRANT l'évaluation d'une demande soumise par le propriétaire du bâtiment sis au 10 Grand Boulevard pour le volet #3 du programme d'aide financière relatif aux aménagements paysagers en façade;

CONSIDÉRANT que les aménagements réalisés correspondent aux plans préalablement approuvés par le comité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions du règlement 627 ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une aide financière de 2 000.00 \$ au propriétaire du bâtiment sis au 10 Grand Boulevard, soit « Le 10 Grand Boulevard Inc. », dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central pour le volet #3 relatif aux aménagements paysagers.

QUE ce montant représente le montant maximum admissible conformément à l'article 7.1.3.4 du règlement 627.

ADOPTÉE

13/09/338 AIDE FINANCIÈRE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 73 BOULEVARD PERROT – SECTEUR CENTRAL

CONSIDÉRANT le règlement numéro 627 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central;

CONSIDÉRANT l'évaluation d'une demande soumise par le propriétaire du bâtiment sis au 73 boulevard Perrot pour le volet #3 du programme d'aide financière relatif aux aménagements paysagers en façade;

CONSIDÉRANT que les aménagements réalisés correspondent aux plans préalablement approuvés par le comité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions du règlement 627 ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER une aide financière de 2 000,00 \$ au propriétaire du bâtiment sis au 73 boulevard Perrot, Monsieur Basile Papachronis, dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central pour le volet #3 relatif aux aménagements paysagers.

QUE ce montant représente le montant maximum admissible conformément à l'article 7.1.3.4 du règlement 627.

ADOPTÉE

13/09/339 DÉROGATION MINEURE – 80 – 80A, 27^E AVENUE (LOT 1 577 630)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 80 – 80a, 27^e avenue, lot 1 577 630;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 17 août 2013, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 10 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande;

CONSIDÉRANT que les conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée au règlement numéro 505, sont remplies.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 580 pour l'immeuble sis au 80 – 80a, 27^e avenue, afin :

- D'autoriser que le garage détaché existant soit situé à 2,28 m de la ligne avant au lieu de la distance minimale de 5,37 m.
- D'autoriser que la distance entre le bâtiment principal et le garage détaché existant soit de 1,79 m au lieu de la distance minimale de 2,0 m.
- D'autoriser que la galerie et l'escalier existants arrières soient à une distance de 0,25 m de la ligne arrière au lieu de la distance minimale de 1,5 m.

ADOPTÉE

13/09/340 DÉROGATION MINEURE - 109, BOULEVARD PERROT (LOT 1 576 011) - GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REPORTER la décision du Conseil à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013.

QU'une soirée d'information se tiendra en la salle du conseil Florian-Bleau, mardi le 24 septembre 2013 à 19h.

ADOPTÉE

13/09/341 EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT - 109 BOULEVARD PERROT - GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REPORTER la décision du Conseil à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013.

QU'une soirée d'information se tiendra en la salle du conseil Florian-Bleau, mardi le 24 septembre 2013 à 19h.

ADOPTÉE

13/09/342 PIIA - ZONE C-37 - 109, BOULEVARD PERROT - NOUVELLE CONSTRUCTION (GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REPORTER la décision du Conseil à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013.

QU'une soirée d'information se tiendra en la salle du conseil Florian-Bleau, mardi le 24 septembre 2013 à 19h.

ADOPTÉE

13/09/343 MANDAT - AQUAREHAB (CANADA) INC. - INSPECTION DE CONDUITE SANITAIRE - 23^e AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme Aquarehab (Canada) Inc. sise au 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour procéder à une inspection télévisée de la conduite sanitaire de la 23^e avenue au coût de 7 744,50 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 9 août 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8 517,01 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-411.

ADOPTÉE

13/09/344 MANDAT – IMPÉRIAL SON – SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER l'entreprise IMPÉRIAL SON sise au 10, Léo-Paul Desrosiers, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, pour l'installation d'un système de contrôle d'accès au service de sécurité incendie au coût de 5 125 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 14 août 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 636,22 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 45 à 20 h 20.

13/09/345 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 20.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE